

Date : 10/06/2014

## Stop aux toxiques : les enjeux de la cosmétique bio

Par : -



Slogan lancé par Greenpeace à l'occasion de son guide Cosmetox en 2007.

Conservateurs de synthèse, colorants, PEG, paraben... Se faire une beauté au détriment de sa santé, pas question ! Accusés d'effets toxiques sur l'être humain, tous ces ingrédients issus de la pétrochimie ternissent l'image de la cosmétique conventionnelle qui propose une alternative écologique offensive. Les professionnels de la beauté au naturel enrichissent l'offre de jour en jour. Mais, de quelle cosmétique bio s'agit-il ?

Métaux lourds, hydrocarbures, dioxines (PCB), OGM, pesticides sur les végétaux, résidus médicamenteux (antibiotiques de synthèse, anabolisants) sur les produits animaux comme la cire, le lait... Qui voudrait bien s'enduire le corps de ce cocktail chimique ? Personne ! Pourtant, une femme s'applique environ 80 composants chimiques sur la peau par jour en pensant prendre soin d'elle et de sa beauté. Il est temps de réagir.

En juillet 2007, Greenpeace lançait un pavé dans la mare avec la publication du guide *Cosmetox* et son slogan : "*Pas de toxique dans mes cosmétiques*". Dans le même temps, la Commission européenne mettait sur pied le règlement REACH (1) afin de mesurer et diminuer les risques induits par les produits chimiques, quels que soient les domaines.

## Évaluation du site

Le site internet du magazine EchoBio présente la revue ainsi que des articles concernant l'actualité des produits issus de l'agriculture bio.

**Cible**  
Grand Public

**Dynamisme\*** : 6

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Conscients du problème, nombre de consommateurs portent un regard neuf sur la cosmétique écologique et biologique qui protège la nature et les hommes.

Naturelle et biologique sont les maîtres mots. Les végétaux, les minéraux, les produits animaux (sous couvert que leur vie ne soit pas mise en danger) sont les matières de prédilection. Suivant les cahiers des charges (lire en encadré), la part et le mode de calcul des ingrédients bio varie. Les ingrédients de synthèse et les process de transformation faisant appel à l'industrie pétrochimique sont, par principe, interdits. L'eau, qui arrive souvent en premier sur la liste des ingrédients, peut-elle être bio ? Non, sauf s'il s'agit d'eaux florales, issues de fleurs cultivées en bio. La plupart des labels de cosmétique bio et écologique ne pose pas de contraintes supplémentaires, autorisant l'eau potable. *"// faudrait plus travailler sur sa qualité, convient Samuel Gaborit, président de l'association Cosmebio, non pas en terme chimique – la molécule d'eau restera toujours une combinaison d'hydrogène et d'oxygène – mais sur le plan de l'énergie, de son dynamisme"* (2). Même de qualité supérieure, l'eau entraîne le produit vers sa dégradation à plus ou moins long terme. Or, pour stabiliser la formule, des agents conservateurs semblent indispensables.



L'hibiscus peut être utilisé en cosmétique comme actif antioxydant, pour prévenir du vieillissement cutané ou comme colorant végétal.

"Sans conservateur", cette mention fièrement avancée sur certains contenants veut dire sans conservateur listé au niveau européen ! *"La réglementation impose que le produit se conserve !"*, rappelle Samuel Gaborit. C'est d'ailleurs l'un des griefs faits à la cosmétique écologique et bio : certains pots, une fois ouverts, doivent être utilisés dans les 3 mois... c'est court... Pour atteindre les 9 mois respectables, la plupart des cahiers des charges autorisent quelques conservateurs de synthèse considérés comme incontournables. Ecocert, pour sa part, accepte, outre l'alcool benzylique, les acides sorbique, benzoïque, salicylique, enfin l'acide déhydroacétique (DHA) et ses sels. Qualité France, qui dispose de son propre cahier des charges, autorise, en plus, l'acide formique et propionique (mais pas le DHA). Mais, au total, pour l'un ou l'autre, la part des ingrédients issus d'une synthèse pure ne peut représenter qu'au maximum 5 % de l'ensemble des ingrédients sur le produit fini.

***"Sans conservateur", veut dire sans conservateur de synthèse listé au niveau européen ! La réglementation impose que le produit se conserve"* Samuel Gaborit, président de Cosmebio.**

Indispensables les conservateurs de synthèse ? Pas si sûr. Des marques font très bien l'impasse. Outre l'alcool qui a le défaut d'agresser la peau, d'autres ingrédients sont dotés de propriétés conservatrices naturelles. À commencer par les huiles, végétales ou essentielles, fer de lance des

créations des **Douces Angevines** qui proposent toute une gamme de “**cosmétoluides**”. Le fabricant belge Noble House, lui, a jeté son dévolu sur l'huile de palme rouge bio qui, riche en vitamine E et antioxydants, est un excellent conservateur, tout comme nombre d'acides issus de végétaux, comme l'extrait de radis. Les **Douces Angevines** réinventent la poudre avec des masques et gommages sous cette forme, de même que Centifolia avec ses dentifrices. “*Un conservateur tuerait toutes les bactéries de la bouche, or, elles ont un rôle*”, explique son co-dirigeant, Dominique Delarche. Enfin, il existe des solutions mécaniques, notamment le système Airless qui, en retirant l'air du contenant, en évitant le contact du produit avec les doigts, ralentit la détérioration du soin.

“*Se passer complètement de la pétrochimie, c'est possible*, martèle Dominique Delarche qui vend **gels** douche et shampoings 100 % naturels. *C'est une question de prix. Quand un conservateur de synthèse coûte 3 euros/kg, son équivalent sans pétrochimie est vendu 43 euros/kg !*”



La macération est l'une des techniques employées par les **Douces Angevines** pour extraire des fleurs tout leur potentiel ; ici, des roses de Damas.

Les procédés physiques (séchage, broyage, pression à froid, entraînement à la vapeur d'eau...), les procédés chimiques simples existant dans la nature (fermentation, oxydation...) et ceux complexes considérés comme incontournables (saponification, estérification, hydrogénation...) sont autorisés. Les processus chimiques de synthèse pure sont interdits comme la déterpénation (autre qu'à la vapeur d'eau), l'ethoxylation (PEG...), ainsi que les techniques faisant appel aux manipulations génétiques, à l'ionisation, à l'irradiation, au mercure et à l'oxyde d'éthylène. La chimie du chlore est aussi exclue.

Ces restrictions limitent le champ des possibles. “*Les produits coiffant ou démêlant posent problème*, avoue Samuel Gaborit. *En mode naturel, on a du mal à refaire des polymères qui gainent les fibres*”. Oubliez aussi les envies de décoloration ou de frisure des cheveux (3). Tout du moins jusqu'à la dernière innovation car le milieu ne cesse de trouver de nouvelles parades pour proposer l'équivalent bio de ce qui existe en conventionnel.